



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2013 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes, à savoir :

A- Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2013 (partie 4) » :

1. Ordonnance ORD2713-014 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8));
2. Ordonnance ORD2713-015 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);
3. Ordonnance ORD2713-016 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).
4. Ordonnance ORD2713-017 permettant de circuler en véhicules hippomobiles (*Règlement sur les véhicules hippomobiles*, R.R.V.M., c. V-1, art. 22).
5. Ordonnance ORD2713-018 permettant la peinture avec des produits solubles à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue (*Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain*, R.R.V.M. c. P-12.2, art. 7).

B- Ordonnances relatives aux événements « Promotions commerciales de la SDC Hochelaga-Maisonneuve (partie 1) ».

1. Ordonnance ORD2713-019 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et des boissons alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
2. Ordonnance ORD2713-020 permettant la fermeture de la rue Ontario Est, entre le boulevard Pie IX et la rue Darling et la place Valois, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8));
3. Ordonnance ORD2713-021 permettant l'autorisation de bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MAI 2013.

M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement